



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 20h, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne, dûment convoqué le 14 mars 2025, puis par convocation et ordre du jour modificatif, le 21 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Hubert POGU, Fabienne RABILLER, Évelyne RAULET, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Solène GODARD qui donne pouvoir à Myriam VERDIÉ, Agnès MARTIN-HERBOUILLET qui donne pouvoir à Marie-Françoise VALIN, André LEBRETON qui donne pouvoir à Sylvain MOULET, Marie-Reine LANGLOIS qui donne pouvoir à Joël PHELIPPON.

En présence de Madame Geneviève CHEVALIER, référente financière et comptable.

Madame Flavie HERPIN, Directrice Générale des Services est excusée.

Madame le Maire, Nelly SORIN, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame Vanessa BROCHARD est désignée secrétaire de séance.

Madame le MAIRE donne lecture aux pouvoirs.

L'approbation du procès-verbal du 27 février 2025 est reportée au prochain conseil.

Madame le MAIRE rappelle que l'ordre du jour porte essentiellement sur les éléments budgétaires annuels. Elle tient à souligner que chaque élu est responsable et se doit d'être un véritable gestionnaire des ressources publiques pour garantir la continuité et le développement des services publics de proximité. Aussi, elle précise que chaque élu est également un artisan du bien commun, au-delà d'être un gestionnaire.

1. Etat récapitulatif de l'ensemble des indemnités des élus siégeant dans leur organe délibérant pour l'année 2024

Sylvain MOULET fait une remarque sur les indemnités des élus en charge de la communication : bulletin tous les 2 mois, nouvel agent compétent donc diminution de la charge de travail. Pourquoi avoir toujours la même indemnité ?

Il y a un conseiller délégué en charge de la vie économique. Les commerces ferment les uns après les autres, que fait l'élu ?

Madame le MAIRE dit que c'est une remarque pitoyable et déplacée.

Nicolas GILLIER ne souhaite pas répondre.

Nelly BACHELIER : on ne passe pas notre temps à ne rien faire, on a toujours autant de travail, il n'y a pas que le Mag'.

Nelly BACHELIER dit à Sylvain MOULET : tu as fait cette remarque mais toi tu ne participes plus au conseil communautaire alors que tu touches une indemnité.

Sylvain MOULET répond qu'il n'a pas d'indemnité communautaire, que ce n'est pas les 60€ par mois qu'il touche qu'il va considérer comme indemnité.

Nelly BACHELIER lui dit qu'il n'est jamais excusé et qu'il ne donne pas de pouvoir.

Sylvain MOULET répond : donner un pouvoir à qui ?

Vanessa BROCHARD fait remarquer son absence également aux commissions communication et urbanisme.

Sylvain MOULET dit que les commissions ne sont pas de qualité, passer 2 heures à corriger les fautes d'orthographe ne l'intéresse pas.

Nelly BACHELIER répond que pour le travail de préparation du nouveau Mag', il n'était pas présent non plus.

Madame le MAIRE met fin au débat, tout a déjà été délibéré en conseil ce n'est que l'application de la loi.

Question adoptée à l'unanimité (27 votants).

2. Budget principal – Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2024

Corrigé la date au 30 juin 2025 et non 2024.

Sylvain MOULET dit qu'ils ont voté contre en 2024 donc ils s'abstiendront cette année.

Madame le MAIRE lui répond que ce n'est pas encore le vote du budget, c'est l'approbation du CFU.

Madame le MAIRE quitte la salle.

Daniel BONNET énonce la délibération.

Question adoptée à la majorité, avec 22 VOIX POUR : Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLET, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Hubert POGU, Fabienne RABILLER, Évelyne RAULET.

ABSTENTION (4 VOIX) : André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

Madame le MAIRE revient dans la salle.

3. Budget principal – Affectation des résultats 2024

Pas de question.

Question adoptée à la majorité, avec 23 VOIX POUR : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLET, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Hubert POGU, Fabienne RABILLER, Évelyne RAULET.

ABSTENTION (4 VOIX) : André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

4. Budget principal – Adoption du Budget Primitif 2025

Sylvain MOULET demande à revenir sur la crèche qui avait été estimée à 700 000€, et aujourd'hui 925 000€. Pourquoi cette hausse ?

Madame le MAIRE répond que c'était le programme bâimentaire et qu'aujourd'hui on y intègre les aménagements intérieurs et extérieurs ainsi que le mobilier.

Sylvain MOULET repose la même question pour le Pôle Santé.

Madame le MAIRE dit que le ravalement et le bardage extérieur repris sur l'existant ont été intégrés.

Damien MÉCHINEAU indique que lorsque l'on vote les programmes on travaille sur des estimations. La réalité est différente une fois l'appel d'offre fait.

Fabienne RABILLER demande pourquoi il y a une ligne Paul Cézanne ?

Madame le MAIRE répond que c'est un programme d'études pour la réhabilitation des sanitaires du centre de loisirs.

Sylvain MOULET rajoute que la vidéoprotection a été maintenue et qu'il est satisfait de ce maintien.

Madame le MAIRE rajoute que ce n'est pas une décision pour faire plaisir à une personne, cette ligne a fait l'objet de débat. C'est le respect d'un avis porté par une commission et en attente de l'estimation des coûts de fonctionnement liés à ce dispositif.

Sophie PACÉ précise qu'elle est en désaccord avec ça, ce qui expliquera son abstention.

Question adoptée à la majorité, avec 22 VOIX POUR : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLET, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Hubert POGU, Fabienne RABILLER, Évelyne RAULET.

ABSTENTION (5 VOIX) : Sophie PACÉ, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

5. Budget annexe « lotissement communal » - Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2024

Pas de question.

Madame le MAIRE quitte la salle.

Daniel BONNET énonce la délibération.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

Madame le MAIRE revient dans la salle.

6. Budget annexe « lotissement communal » - Affectation des résultats 2024

Pas de question.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

7. Budget annexe « lotissement communal » - Adoption du Budget Primitif 2025

Pas de question.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

8. Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025

Madame le MAIRE précise qu'augmenter les taux permet de maintenir le niveau de service à la population, ça ne compensera pas mais c'est un effort fiscal reconnu dans les dotations.

Elle ajoute qu'elle préfère augmenter le taux régulièrement de manière mesurée et raisonnée plutôt que d'augmenter de manière aléatoire très fortement.

Sylvain MOULET dit que lui et son groupe auraient voulu faire une pause sur la taxe foncière cette année car tout augmente à côté, la mairie pourrait montrer l'exemple.

Madame le MAIRE répond que cet avis n'a pas été exprimé en commission finances car vous n'étiez pas présents, sans reproche pour cela mais le choix présenté reflète les propositions de la commission et du bureau municipal.

Question adoptée à la majorité, avec 22 VOIX POUR : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLET, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Hubert POGU, Fabienne RABILLER.

ABSTENTION (1 VOIX) : Évelyne RAULET.

CONTRE (4 VOIX) : André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

9. Approbation des subventions versées aux associations en 2025

Alain BOUCHER explique que le calcul peut avantager certaines associations avec un montant supérieur à la demande de l'association.

La commission propose de plafonner la subvention au montant demandé par les associations.

Evelyne RAULET souhaite apporter un complément. Ce n'est pas uniquement pour être en adéquation avec l'enveloppe. Avec nos tableaux on se retrouverait à donner aux associations plus que ce qu'elles demandent donc j'ai proposé de limiter les montants à ce qu'elles demandaient. Il s'agit de finances publiques avec des restrictions sur tous les budgets.

Alain BOUCHER indique qu'il faut être conscient que ça va marcher 1 ou 2 ans, elles réclameront plus la prochaine fois.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

10. Approbation des subventions versées en 2025 au CCAS

Christian JABIER et Marie-Françoise VALIN expliquent le fonctionnement du CCAS (subventions mairie + 1 /3 des concessions cimetière).

Marie-Françoise VALIN : on essaie d'aider les gens, on ne les laisse pas "s'enliser" dans leur situation.

Christian JABIER : l'accompagnement de certaines personnes est difficile. Des situations semblent bloquées, les aides financières ne suffisent pas. D'autres moyens devraient être mis en place (psychologique ...) pour aider les familles.

Pas de question.

Question adoptée à la majorité, avec 26 VOIX POUR : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLET, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Hubert POGU, Fabienne RABILLER, Évelyne RAULET, Marie-Reine LANGLOIS, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

ABSTENTION (1 VOIX) : André LEBRETON.

11. Demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2024

Martial RICHARD précise qu'il s'agit de refaire le cheminement existant à l'Hommetière qui n'est pas assez large aujourd'hui.

Madame le MAIRE demande si voie piétonne et cyclable.

Martial RICHARD répond que ce sera exclusivement piéton, avec un enduit sable ciment poreux et une bordure de 15 cm.

Madame le MAIRE : on sollicite le département pour avoir une subvention au titre des amendes de police comme nous l'avons fait au cimetière.

Evelyne RAULET demande ce qu'il resterait à notre charge.

Madame le MAIRE dit que si c'est comme l'année dernière on aurait un reste à charge d'environ 50%, mais on ne le sait pas à l'avance.

Evelyne RAULET demande si c'est inscrit au budget.

Madame le MAIRE répond que oui, en liaisons douces. Ce sera pour améliorer la circulation et la sécurité des habitants.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

12. Fixation des attributions de compensation 2024 et 2025

Pas de question.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

13. Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Madame le MAIRE lit les décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Damien MÉCHINEAU demande si ce sont les montants pour l'entretien annuel des terrains.

Alain BOUCHER confirme que oui sauf anomalie dans l'année.